

# C H A M P A G N E - S U R - L O U E



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022 A 20H00

**Présents :** M-Christine PAILLOT, J-Baptiste VOINOT, J-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Pascal GRABY, Dominique MARTEAU,

**Absents - Excusés :** Michel HUGOT – Procuration Sylviane BERBISSON  
Agnès CAILLET – Procuration M-Christine PAILLOT

**Secrétaire de séance :** Jean-Noël COTE

### 1 ONF : TRAVAUX SYLVICOLES 2022

#### 1.1 PROGRAMMATION DE L'ETAT DE L'ASSIETTE 2022 (programme d'aménagement forestier)

Comme chaque année, l'état d'assiette doit être définie, afin : d'optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, tout en préservant la biodiversité et le patrimoine forestier, générant finalement des recettes pour la commune.

Pour l'année 2022/2023, proposition est faite par l'ONF de procéder à des coupes nécessaires sur les parcelles :

- **22a** composée essentiellement de chênes, hêtres et charmes pourraient être vendus en grumes, selon qualité et quantités, potentiellement **40m<sup>3</sup>**
- **6j** composée essentiellement de robiniers, destinés à être vendus sur pied à la mesure.

Après présentation de cette proposition, le conseil municipal après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire, à l'unanimité, pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

#### 1.2 AFFOUAGE 2022-2023 :

En complément de la délibération de l'état d'assiette, le conseil municipal s'est positionné sur la dévolution et la destination des coupes proposées par l'ONF en tenant compte de l'aménagement en vigueur et du programme des coupes.

*Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :*

- Accepte que le produit des parcelles **16** et **17** générant environ **50m<sup>3</sup>** (60 stères) soit réparti entre les affouagistes qui seront inscrits.
- Désigne les garants ci-après : GRABY Pascal ; COTE Jean-Noël ; BOISSON Fabrice

La Période d'inscription des affouagistes est ouverte du 1<sup>er</sup> septembre au 30 octobre 2022

- Délai d'exploitation est fixé au 15-04-2023 Date d'enlèvement est fixé au 15-09- 2023
- Obligation de présenter l'attestation Responsabilité Civile en cours de validité et au nom de l'affouagiste.

#### 1.3 ONF : PROGRAMME AMENAGEMENT FORESTIER 2022-2041

Pour rappel, lors du conseil du 17 décembre 2021, le programme de l'aménagement forestier présenté a été approuvé. Afin d'être validé par Natura 2000 de Chauv-Loue-Lison et de la DRAAF. (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté) les articles portant sur le modèle d'empreinte et les conditions d'emploi des marteaux utilisés par l'exploitant forestier doivent être mentionnés. (L122-7, R122-23 et R122-24, du Code Forestier et de l'Environnement)

Après prise en compte de ces éléments, *les membres du conseil, à l'unanimité : acceptent la modification demandée, au regard des instances précitées, autorisant le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.*

- 2 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION** : Présentation par J-B VOINOT 1<sup>er</sup> adjoint  
Présentation des résultats du Compte administratif 2021, arrêté au 31 décembre 2021, en tous points conformes au Compte de Gestion contrôlé par le Trésorier, ce document retrace ligne à ligne les dépenses et recettes enregistrées sur l'année.

2.1 - Compte Administratif :

	Section Fonctionnement		Section Investissement		Résultat Cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2020 reporté en 2021		40 564,27 €		602,89 €		41 167,16 €
Exercice 2021	69 984,30 €	90 924,30 €	242 031,34 €	191 376,70 €	312 015,64 €	282 301,00€
Résultat Exercice 2021		20 940,00 €	50 654,64 €		29 714,64 €	
Total report N-1 + Résultat N		61 504,27 €	50 051,75 €			11 452,52 €
RAR 2021 Dépenses et Subventions			15 488,62 €	54 318,76 €		38 830,14 €
<b>Résultat Définitif 2021</b>		<b>61 504,27 €</b>	<b>11 221,61 €</b>			<b>50 282,66 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte Administratif suivi du Compte de Gestion.

2.2 – Affectation des Résultats 2021 :

Après approbation du compte administratif pour l'année 2021, celui-ci indique en fonctionnement un excédent de **61 504,27 €** et un déficit d'investissement de **11 221,61 €**.

Afin de maintenir un équilibre entre les dépenses et recettes, nous devons procéder à la répartition, selon la proposition de budget présentée au trésorier, qui l'a validée et s'établit comme suit :

- **En Section de Fonctionnement**, le report proposé en 002 est de : **50 282,66 €** (61 504,27 € - 11 221,61€)
- **En Section d'Investissement**, le report proposé de **11 221,61 €** s'inscrit en dépenses au 001 (s'équilibre tant en dépenses au 001 qu'en recettes au 1068)

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation des résultats.

**3 PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022** :

Après validation de l'affectation du résultat de l'exercice 2021, de ses résultats positifs en fonctionnement et de la répartition du report des éléments proposés sur 2021, il est procédé à la présentation du budget prévisionnel 2022.

	Section Fonctionnement		Section Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Primitif 2022</b>	85 483,40 €	97 790,34 €	154 462,39 €	103 094,37 €
Report Ex 2021		50 282,66 €	11 221,61 €	11 221,61€
Autofinancement 021	62 589,60 €			62 589,60 €
<b>Résultat avec Report</b>	<b>148 073,00 €</b>	<b>148 073,00 €</b>	<b>165 684,00 €</b>	<b>165 684,00 €</b>

Le résultat positif de la section de fonctionnement enregistré en 2021 a permis de générer de l'auto-financement à hauteur de **62 589,60 €** correspondant à la **différence** entre le :

- ⇒ **Total des Recettes de Fonctionnement** budgétisées sur 2022 (y compris report du résultat de 2021 au 002 de 50 282,66 €) et le **Total des dépenses de Fonctionnement** budgétisées sur 2022

$$(97 790,34 € + 50 282,66 €) - 85 483,40 € = \mathbf{62 589,60 €}$$

Après lecture et analyse ligne à ligne des postes budgétaires, les membres du conseil ont approuvé, à l'unanimité le budget primitif 2022, se révélant être un budget prévisionnel équilibré et réfléchi.

#### 4. PROJET DE TERRITOIRE RURAL : (Documents consultables sur le site de la CCVA ou en Mairie)

Lors du précédent mandat, en 2014, le Val d'Amour s'est doté d'un projet de territoire aboutissant à la signature du premier contrat de ruralité du Jura en 2017, permettant de bénéficier de crédits bonifiés sur plusieurs projets locaux sur période **2017-2021**.

S'appuyant sur cette expérience positive, un **nouveau projet de territoire** a été élaboré pour le mandat **2020-2026**.

Il se définit comme étant le **Schéma Directeur de la Collectivité et du Val d'Amour** prenant en compte les orientations ci-dessous :

1. **Assure la continuité avec les orientations** du précédent projet de territoire :
  - Démographie, Economie, Habitat et logement
2. **Intègre les nouveaux enjeux** :
  - transition écologique,
  - transition énergétique,
  - transition numérique.
3. **Prend en compte l'ensemble des projets du territoire** :
  - Communaux, Intercommunaux, Associatifs.
4. **Il constitue le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Val d'Amour (CRTE) orienté sur 3 axes de développements** :

**AXE 1** : Un territoire à vivre et à voir : **Promouvoir un cadre de vie de qualité**

**AXE 2** : Un territoire de proximité et de lien : **Développer les services de Proximité**

**AXE 3** : Un territoire accessible, visible et lisible : **Renforcer le rôle d'interface de la CCVA**

Après prise en compte des éléments exposés ci-dessus, les membres du conseil à l'unanimité ont approuvé :

- 1- le projet de Territoire
- 2- le projet CRTE

#### 5. PROPOSITION CARTES AVANTAGES JEUNES 2022-2023

Le dispositif de réduction "**Avantages Cartes Jeunes**" mis en place par la région Bourgogne F-C et diffusé par Info Jeunes JURA propose :

- Une carte de réduction régionale, permettant à tous les jeunes de **0 à 30 ans** de bénéficier de réductions, voire de gratuités dans les domaines liés :
  - à la culture et découverte (*structure bibliothèque, médiathèque, cinéma, concert, spectacle, musée etc...*)
  - aux sports et loisirs (*activités de loisirs, bowling, karting, escape-Game, laser Game, escalade*)
  - commerce et vie pratique (*assurance, banque, coiffeurs, esthétique, décoration, etc...*)
- La commune propose d'offrir la "**Carte Avantages Jeunes**" aux jeunes "éligibles de la commune nés entre :
  - Septembre 1992 et Juin 2022 (0 à 30 ans)
  - 1<sup>er</sup> janvier 2002 et Juin 2022 (0 à 20 ans)
- Acquisition de la carte par la commune, à hauteur de **7€** l'unité.

Après délibération, les membres du conseil ont décidé d'octroyer la carte "**Avantages Jeunes 2022-2023**", après recensement, aux jeunes éligibles résidant au village, entre 0 et 20 ans (*nés à partir du 01-01-2002*)

A cet effet, un formulaire à renseigner sera diffusé à chaque famille potentiellement éligible, afin d'être retourné, dûment complété, en Mairie, avant le : **17 juin 2022** pour **bénéficier dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022**, des avantages de la carte.

## 6. BILAN CAMPING SAISON 2021 ET PROSPECTIVE D'EXPLOITATION 2022

Comme annoncé dans le compte-rendu de décembre 2021, les exploitants du camping ont fait parvenir le bilan de la saison 2021.

Il s'avère que le bilan financier est faible, mais cohérent avec la situation transitoire et particulière, tenant compte de l'ouverture mi-mai 2021, de la crise sanitaire, des aléas climatiques : inondations en juillet.

Le CA enregistré à hauteur de **12 155 €** repose essentiellement sur la période **d'août 2021**.

Si les aléas climatiques et les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont pas permis un taux de remplissage suffisant, les exploitants restent confiants, car les personnes ayant fréquenté le camping ont tous été satisfaits de leur séjour.

Les exploitants sont désireux de continuer ainsi que les membres du conseil qui ont décidé à l'unanimité, de reconduire, en l'actualisant, la convention bailleur et exploitant pour la saison 2022.

## 7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES - 22h10 Départ de Dominique MARTEAU -

### 7.1 - DEMANDES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

#### 7.1.1 - Subvention ADMR :

Cette association locale de Services aux Personnes à Domicile, composée de 16 salariés et 10 bénévoles, dispense une gamme complète de services : ménage, repassage, aide à la personne, garde de jour et de nuit, livraison de repas, téléassistance ; comme les années précédentes nous a transmis un appel à subvention. Sur l'année 2021, 5 personnes du village ont bénéficié de ces services.

*Appelés à se prononcer sur le bienfondé de cette sollicitation financière, les membres du conseil, après délibération, ont décidé d'y répondre favorablement, à 8 voix pour et 1 contre, en octroyant 100 €.*

#### 7.1.2 - Contribution SIVU-MARPA :

Pour rappel, l'analyse de la situation financière établie en 2021, par l'Association de Gestion avait révélé un équilibre financier fragile. En effet, la structure fortement impactée par la crise sanitaire ; en raison notamment des frais occasionnés par l'achat de produits de désinfection, l'impossibilité d'accueillir de nouveaux résidents et de servir des repas supplémentaires aux familles en visite. Le compte de résultat laissait apparaître un déficit de l'ordre de 33 000 €

L'association de gestion a mis en œuvre les mesures destinées à contribuer au redressement de la situation financière de la structure d'hébergement MARPA, en procédant à des augmentations portant sur les loyers des résidents (+2,88 € pour les T1 et +3.05 € pour les T2, des repas, et des charges mutualisées)

Par ailleurs, sur l'année 2021, l'association de gestion a eu possibilité de récupérer 20 660 € d'aide, dans la mesure où les 18 communes affiliées à la convention ont contribué, chacune à hauteur de 4€ par habitant.

Comme il en était convenu, par délibération du 17 décembre 2021, le conseil syndical (SIVU) a décidé de revenir à la cotisation de 2€ par habitant et par commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après délibération, les membres du conseil municipal ont approuvé cette décision, à l'unanimité des présents.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h 30.

Le Maire  
Marie-Christine PAILLOT



Prochain conseil : Vendredi 29 avril 2022 - 20h

1-CR C M 15-03-2022